



## « UNE SERINGUE ÇA NE SE PARTAGE PAS » (1987)

Archiviste de l'association AIDES, Morgane Vanehuin vous emmène plonger dans les fonds d'archives qu'elle explore quotidiennement. Dans ce numéro, Morgane exhume les deux premiers documents de prévention édités par AIDES à destination des personnes consommatrices de produits psychoactifs, notamment injectrices.

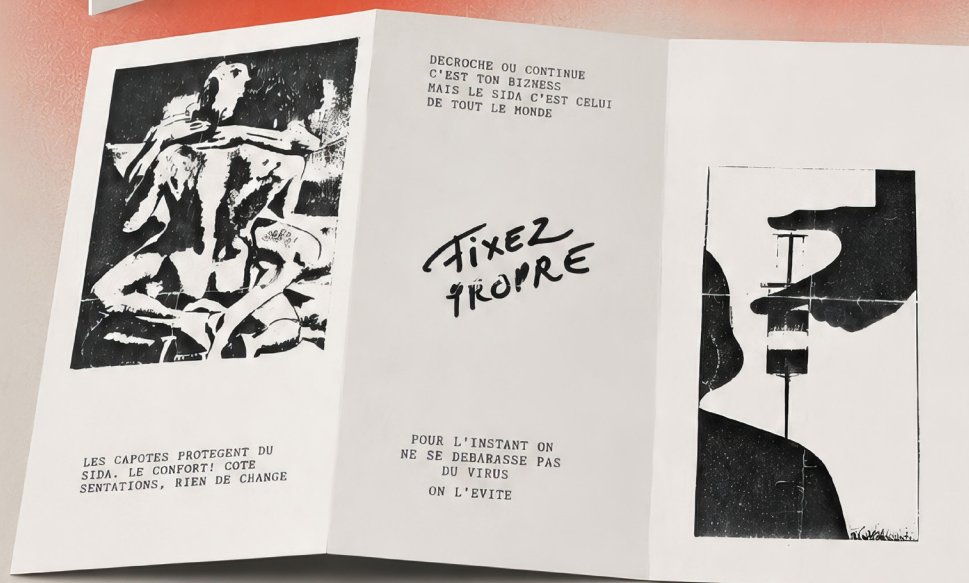
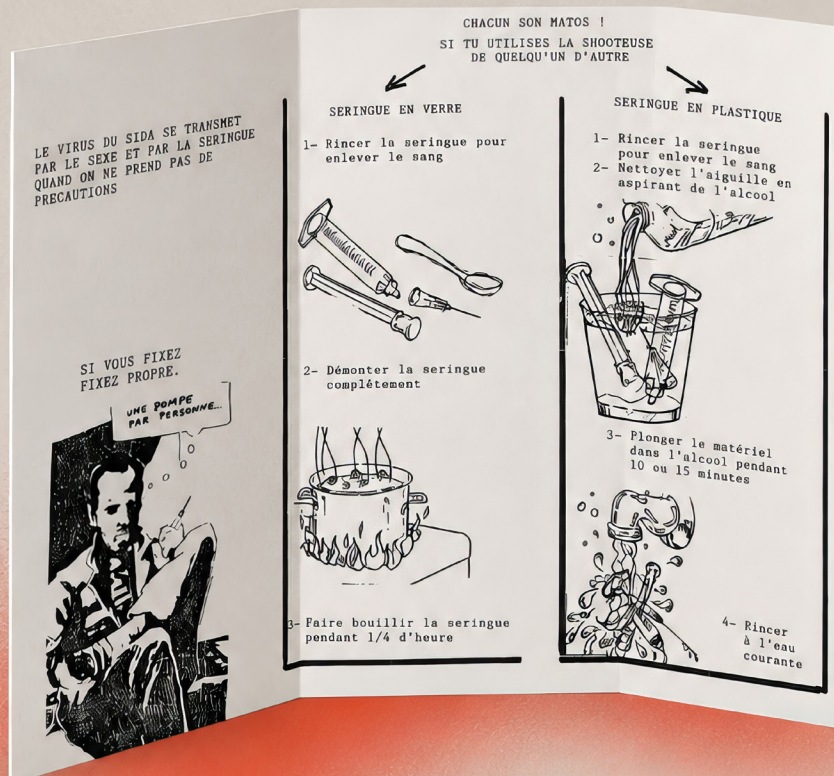
Texte : *MORGANE Vanshuin*

Images : *MORGANE Vanshuin et Anthony  
LePrince pour Studio Capuche*

Au commencement de la prise de conscience de l'épidémie de VIH/sida dans les années 1980,

la presse contribue à populariser les termes de « cancer gay » et de « maladie des quatre H » pour « Haïtiens, Hémophiles, Héroïnomanes et Homosexuels ». Elle en fait une maladie des marges, propagée en dehors des espaces de normalité dite « respectable ». Dès 1985, les volontaires de AIDES militent pour la libéralisation de l'accès aux seringues stériles à usage unique. Contrairement à une certaine partie de l'opinion commune, l'association estime qu'il s'agit avant toute chose d'un problème de santé publique, et non pas de moralité ou de volonté individuelle. Une première brochure intitulée « Fixez propre » est réalisée en 1985. L'année suivante, en mai 1986, le groupe « HIV et toxicomanie » est fondé, sous la responsabilité de la docteure Annie Serfaty. À ses débuts, AIDES est organisée en différents groupes thématiques dont « HIV et toxicomanie » constitue l'un des exemples. En 1987, le groupe publie la première édition du dépliant « SIDA comment l'éviter ».

La brochure « Fixez propre » de 1985 apparaît particulièrement simple à comprendre, illustrée et peu verbeuse. Diffusée avant l'autorisation de la vente libre de seringues stériles, elle présente des techniques de nettoyage du matériel provenant directement du savoir-faire de personnes consommatrices. Les choix esthétiques effectués et le tutoiement adopté contrastent avec le ton davantage institutionnel des documents à destination du grand public. « Fixez propre » a été réalisée par « des garçons qui travaillaient dans la pub et qui avaient l'ex-



périence des drogues » (Anne Coppel, *Libération* du 23 avril 2024). Quant au dépliant « *SIDA comment l'éviter* », sa conception est confiée à des membres du groupe de travail « HIV et toxicomanie » soutenus-es par du personnel de santé extérieur à AIDES. « *SIDA comment l'éviter* » est testé auprès d'usagers-ères de l'association Charonne (aujourd'hui Oppelia Charonne). Ce dépliant est ensuite diffusé à plus de cent-soixante-mille exemplaires auprès d'associations, de centres de soin et d'hôpitaux.

Réalisé deux années après « *Fixez propre* », « *SIDA comment l'éviter* » mentionne la possibilité de se procurer librement des seringues stériles dans les pharmacies. En effet, depuis le 13 mai 1987, le décret Barzach, du nom de la ministre de la Santé et de la Famille d'alors, en autorise la vente. Ce sont les fragiles prémisses d'une politique de réduction des risques (RDR) réaliste et davantage adaptée aux personnes ne voulant ou ne pouvant pas suivre un sevrage ou une « cure de désintoxication », seule proposition d'un État fermement engagé dans une politique de prohibition et de coercition. Depuis la loi de 1970 sur les drogues, être consommateur-trice de produits psychoactifs, c'est être considéré-e soit comme malade soit comme délinquant-e. Autrement dit, c'est l'hôpital ou la prison !

Ces deux brochures ont été diffusées dans un contexte désastreux pour les usagers-ères de drogues injectables, très touchés-es à l'époque. Dans son rapport d'activité pour l'année 1987, Annie Serfaty estime que « l'évolution épidémiologique des cas de sida chez les toxicomanes croît plus vite que pour les autres groupes exposés. [...] plus d'un toxicomane sur deux est

séropositif. » Les militants-es déplorent alors l'absence de prévention officielle publique. Initialement fondée et largement fréquentée par des gays, AIDES se retrouve confrontée à la nécessité de penser des actions par et pour « les tox ». Annie Serfaty mentionne les difficultés à réaliser des actions spécifiques, avec notamment des problèmes de cohabitation entre celles et ceux qui consomment encore et celles et ceux qui ont arrêté (*AIDES. Solidaires*, Emmanuel Hirsch, éditions du Cerf, 1991, puis 2024 pour la seconde édition). Derrière un terme aussi générique et médicalisé que « toxicomane » se cachent de multiples pratiques nécessitant autant de réponses adaptées.

Au début des années 1990, l'épidémie continue de faire des ravages parmi les personnes consommatrices de drogues qui deviennent le premier groupe victime du sida en Europe. Dans un contexte où la RDR est accusée de favoriser l'usage de produits illicites, les pouvoirs publics sous-évaluent la mortalité. La France accuse un net retard en matière de santé publique, la répression étant présentée comme le seul moyen efficace d'endiguer l'épidémie. La création des premiers collectifs d'auto-support communautaire constitue la réponse de la société civile à l'entêtement du gouvernement : Auto-support des usagers de drogues (ASUD) en 1992, collectif Limiter la Casse en 1993, Techno Plus en 1995, etc. Sous le ministère de Simone Veil (1993-1995), l'État subventionne des actions de RDR à titre expérimental. Il faut toutefois attendre 2004 pour que la RDR soit inscrite dans la loi et officiellement reconnue comme politique de santé publique à part entière. Aujourd'hui comme hier, drogues et santé publique constituent un sujet hautement sensible, terrain fertile aux propositions



populistes. Les associations communautaires dénoncent régulièrement un climat ultra-répressif et des réponses simplistes, bien souvent éloignées des connaissances scientifiques. En témoignent les récentes polémiques sur les free parties et les salles de consommation à moindre risque, devenues Haltes soins addictions, mais qu'une partie des médias et du personnel politique s'obstine à nommer « salles de shoot », pour mieux les disqualifier comme offre de santé publique. 1987, 2027 : autre époque, même débat ?

Des extraits et visuels des deux premiers documents de prévention édités par AIDES à destination des personnes consommatrices de produits psychoactifs, notamment injectrices.  
Images : Morgane Vanehuin et Anthony Leprince pour Studio Capuche.

